

De communautaire à interculturel, le chantier des cadres de l'immigration

Philippe Vicari

Convaincues de la nécessité de travailler à l'insertion des immigrés dans la société belge, des associations comme le CASI-UO puis le CBAI vont entreprendre de former des cadres dans les rangs de l'immigration. Communautaire dans un premier temps, interculturel dans un second, comment ce chantier a-t-il été mis en œuvre pour parvenir à s'imposer aux pouvoirs publics comme un moyen de penser l'intégration ?

La question de l'intégration des immigrés en Belgique revient régulièrement sous les feux de l'actualité. Mais quelles qu'y soient sa perception et son acception, sa dimension historique en fait largement défaut. Un silence d'autant plus interpellant qu'au regard de leur souci de pourvoir abondamment les industries du pays en travailleurs étrangers aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les autorités belges ont non seulement fait preuve d'imprévoyance en matière d'accueil mais n'ont de surcroît envisagé cette question de l'intégration que fort tardivement. Il aura fallu attendre qu'elles acceptent de reconnaître le caractère structurel de l'immigration pour enfin engager, à partir des années 80, des politiques publiques qui prennent en compte l'installation définitive des immigrés.

Ce changement de position fait en réalité écho aux luttes menées dans les années 70 par le milieu associatif pour permettre aux populations immigrées d'avoir leur place dans la société belge. Et le Centre d'Action Sociale Italien – Université Ouvrière (CASI-UO) est un exemple des plus illustres du combat contre les exclusions qui affectent les immigrés. Ses militants ont initié un travail communautaire auprès des Italiens de Bruxelles, une expérience qui influencera considérablement la mobilisation d'énergies plurielles dans un projet de seconde ligne à destination de toutes les communautés vivant dans la capitale, à savoir le Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles (CSCIB) dont l'intervention dans le champ de l'interculturalité l'amènera bientôt à se renommer Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI).

Mues par la volonté de favoriser l'insertion des immigrés dans le respect de leur différence culturelle, ces associations ont entrepris un véritable chantier destiné à former des "cadres" dans les rangs de l'immigration. Comment sa mise en œuvre est-t-elle parvenue à s'imposer aux pouvoirs publics comme un moyen de penser l'intégration ?

Découverte de la « deuxième génération »

C'est au hasard d'une rencontre avec une assistante sociale que Bruno Ducoli « trébuche » sur l'immigration italienne à Bruxelles. Ayant soutenu l'occupation de l'Université de Milan par un mouvement étudiant revendiquant la « démocratisation du savoir » en 1967, ce théologien quitte son poste d'assistant en philosophie pour venir étudier la sociologie en Belgique. Il découvre alors la réalité des familles immigrées italiennes subissant des exclusions inhérentes à leur extranéité ajoutées à celles caractérisant tout milieu populaire¹.

¹Jacques MEYERS et Françoise BERWART, « Au revoir...[Interview de Bruno Ducoli] », *Agenda Interculturel*, n° 189, décembre 2000, pp. 2-3. Ne se considérant pas immigré lui-même, Ducoli considère qu'il est « entré dans l'immigration par la porte des questions sociales ».

Arrivée massivement en Belgique à la demande de l'État depuis la moitié des années 40, l'immigration est à la fin des années 60 encore fortement considérée comme une main-d'œuvre d'appoint destinée à répondre aux besoins ponctuels des industries. La négligence des pouvoirs publics en matière d'intégration se solde par une multiplication des problèmes pour les travailleurs immigrés et leurs familles. La population italienne de Belgique avoisine, selon le recensement de 1970, les 300.000 personnes, dont près d'un dixième réside à Bruxelles et parmi lesquels plus de 3.500 sont installés à Anderlecht, une commune à l'époque encore fortement industrialisée et comptant de ce fait une importante population ouvrière. La même année, Ducoli et ses camarades de l'Université Catholique de Louvain, Antonio Mazziotti, Roberto Pozzo et Silvana Panciera, y fondent une association de fait : le « Centro di Animazione Sociale Italiano », Centre d'Animation Sociale Italien (CASI)².

Lutter contre les exclusions exige au préalable de définir un mode d'intervention opportun. À cet effet, dès le printemps 1971, les militants du CASI mènent une enquête auprès de 150 immigrés italiens vivant dans le quartier de Cureghem, proche de la gare du Midi à Anderlecht³. Cette enquête met au jour une série de problèmes d'ordre socio-économique qui concernent leur statut, leurs moyens financiers ou encore leur logement. Elle débouche surtout sur deux constats : le besoin de reconnaissance de cette population et l'existence d'une « deuxième génération » en demande de formation⁴. Tous deux sont le produit de la conception transitoire de la présence des immigrés. Le premier, plus évident, procède d'une insuffisance de dignité consécutive à leur condition et au regard que porte sur eux la société belge et dont les militants du CASI trouvent un résumé dans le propos de l'écrivain suisse Max Frisch (1911-1991) lorsqu'il remarque : « On a appelé des forces de travail, mais il nous est arrivé des personnes »⁵. Le second est plus ambigu. Il émane d'un manque de perspectives qui n'exprime pas tant le besoin d'apprendre un métier que celui de « passer du statut "d'objet" du phénomène migratoire au statut de "sujet" d'un avenir, d'un futur à construire »⁶.

De fait, cette deuxième génération « prévisible et pourtant pas prévue » constitue en quelque sorte une génération sacrifiée⁷. La déstructuration culturelle dont souffrent ces jeunes, tiraillés d'une part entre la culture d'origine devenue subalterne dont ils sont dépendants et pourtant coupés et d'autre part celle de la société belge qui est dominante mais à laquelle ils ne s'identifient pas nécessairement, exige des ajustements qui ne vont pas forcément de soi⁸. Face à la perte de repères et au rapport de force culturels qui touche la deuxième génération d'immigrés italiens, le CASI décide de s'investir dans un travail de (re)définition et de (re)formulation d'identité axé sur la valorisation culturelle par le biais de formations et de pédagogies émancipatrices.

L'approche communautaire

Les fondateurs du CASI obtiennent des autorités communales d'Anderlecht qu'elles mettent à leur disposition une maison à partir de laquelle ils entreprennent une action de proximité en faveur des Italiens du quartier. Il s'agit d'un travail se définissant comme étant « communautaire » au sens où il s'adresse à une communauté italienne de Bruxelles dont l'identité se caractérise au moins par trois éléments : une survivance d'italianité résiduelle, une expérience de déracinement-enracinement et une inscription dans le

²CASI-UO, *Entre mémoire et projets*, CD-ROM, 1998 (Qui sommes-nous>Les gens>Les fondateurs)

³Bruno DUCOLI, Antonio MAZZIOTTI, Silvana PANCIERA et Roberto POZZO, *Emigrazione e formazione socio-culturale. L'esperienza del C.A.S.I.*, Per conto della Commissione delle Comunità europee, Bruxelles, CASI, 1974, p. 33.

⁴Jacques MEYERS et Françoise BERWART, « Au revoir... », *op. cit.*, p. 3.

⁵Rappelé par Noëlle DE SMET, Bruno DUCOLI et Christine KULAKOWSKI, « Jeunes immigrés : la quête d'identité » dans *Culture mosaïque. Approche sociologique des cultures populaires*, Bruxelles, EVO, 1984, p.135.

⁶Jacques MEYERS et Françoise BERWART, « Au revoir... », *op. cit.*, p. 3.

⁷Bruno DUCOLI « Au-delà de la mémoire », *Le creuset des jours. 25^e anniversaire du CASI-UO*, 1995, [p. 0].

⁸Bruno DUCOLI, « La conservation de l'identité culturelle des migrants », *Revue d'Action Sociale*, mai-août 1980, pp. 132-140 et Noëlle DE SMET, Bruno DUCOLI et Christine KULAKOWSKI, « Jeunes immigrés... », *op. cit.*, pp.135-148.

mouvement ouvrier⁹. Ces références identitaires font alors l'objet d'une action de conscientisation.

Les militants du CASI partent de l'analyse des conditions de vie des immigrés pour déterminer leurs besoins immédiats sur le plan de l'accueil, du travail, du logement, de la santé mentale ou encore des difficultés économiques. De là, ils les sensibilisent aux besoins latents comme se sentir bien et se reconnaître dans un groupe. Enfin, ils réfléchissent ensemble sur les moyens à mettre en branle pour remédier à ces besoins¹⁰. L'approche communautaire consiste en la construction d'une cohésion de groupe et en la mobilisation de ses membres pour en assurer la pérennité dans une perspective d'auto-gestion. Il s'agit de transformer la prise de conscience individuelle d'une situation problématique en un projet collectif qui implique une participation active de tous dans l'association.

Dès 1971, la pierre angulaire de l'action déployée par le CASI réside dans son université ouverte ou populaire. S'adressant aux jeunes travailleurs immigrés – des ouvriers – elle prend le nom d'« Università Operaia », Université Ouvrière (UO). Il s'agit d'une école de « cadres » destinée « à mobiliser et préparer les ressources humaines de la communauté italienne de Bruxelles »¹¹ pour former des « multiplicateurs sociaux » ou « développeurs communautaires » capables d'orienter et accompagner leur communauté d'origine et ainsi lui permettre de se structurer et de négocier sa place dans la société belge. Autrement dit, elle tente « d'armer les travailleurs immigrés du point de vue idéologique », pour en faire des militants et produire des leaders¹². Concrètement, la formation à l'UO est organisée en cycle de trois ans à raison de plusieurs séances hebdomadaires en soirée. Partant des expériences personnelles articulées aux trajectoires collectives, elle consiste à analyser des articles de presse de différentes tendances pour se forger des outils d'analyse historique, sociologique, politique, économique, à développer des capacités d'expression pour communiquer et défendre ses opinions ainsi qu'un esprit critique pour décoder des informations¹³.

Une fois le cycle terminé, les participants commencent à prendre en main l'organisation et l'animation d'activités dans l'association et à s'investir dans le quartier. Ils deviennent de la sorte les protagonistes de leur histoire. L'UO s'efforce donc de développer une conscience de classe chez les ouvriers immigrés en leur dispensant une formation intellectuelle propice à la compréhension et l'analyse de leur situation et du système qui en est la cause. Cette démarche puise dans la *Pédagogie des Opprimés* du pédagogue brésilien Paulo Freire (1921-1997) ainsi que dans l'expérience de l'École de Barbiana impulsée en Italie par le prêtre Lorenzo Milani (1923-1967) dont le CASI reprend l'idée que « l'ouvrier connaît 100 mots et le patron 1000 et c'est pour cela qu'il est le patron »¹⁴. Rapidement, la présence de l'UO dans l'action du CASI devient telle que l'association se rebaptise « CASI-UO ».

Si la formation de cadres souhaite permettre aux jeunes de la deuxième génération de devenir des acteurs de leur histoire, leur faire prendre conscience de la pluralité de leur identité implique également une intervention sur le plan culturel¹⁵. Une action de conservation et de valorisation de la mémoire de l'immigration italienne de Belgique est entreprise en vue de faire de ces jeunes des « artisans de la

⁹Intervention de Bruno Ducoli dans Drossia BOURAS (coord.), *Immigration, diversité culturelle et démocratie. Actes de la table ronde du 24 avril 1998*, Présence et Action Culturelles asbl – Editions Luc Pire, Bruxelles, 1999, p. 114.

¹⁰Bruno DUCOLI, Antonio MAZZIOTTI, Silvana PANCIERA et Roberto POZZO, *Emigrazione...*, op. cit., pp. 53-97.

¹¹Archives du CASI-UO, Dépliant de présentation de l'association : *CASI-UO. Un lieu et des liens, une pensée et des perspectives, une pratique et des réalisations*, [1990].

¹²CASI-UO, *Entre mémoire...*, op. cit., (Que Faisons-nous>Education Formation>L'Université ouvrière).

¹³Bruno DUCOLI, Antonio MAZZIOTTI, Silvana PANCIERA et Roberto POZZO, *Emigrazione...*, op. cit., en particulier les pp. 123-124 et les tableaux non-paginés qui y sont insérés. L'expérience de l'UO est relatée plus amplement dans CASI-UO, *Une expérience de post-alphabétisation : le CASI-UO*, Bruxelles, 1980.

¹⁴Lire à ce sujet Teresa BUTERA, « De la mémoire pour des savoirs », *La Piazza, Bulletin d'information du CASI-UO*, décembre 2004, n° 77, pp. 9-11.

¹⁵Bruno DUCOLI, « La conservation de l'identité culturelle des migrants », *Revue D'action Sociale*, mai-août 1980, pp. 132-140.

recomposition »¹⁶. À partir de 1975, l'association se lance dans la production de spectacles originaux de théâtre-forum retraçant l'épopée de la mine et exprimant le vécu des immigrés. Sensibilisant le grand public à leur condition, la culture est ainsi conçue comme un instrument de lutte contre les exclusions qui les touchent, c'est une culture qui se veut politique et militante. Le succès des spectacles est relayé par la formation d'une chorale qui tourne indépendamment et dont le nom *Bella Ciao*, repris du chant de résistance, évoque encore le combat mené par le CASI-UO pour la reconnaissance de l'immigration¹⁷.

Ce travail culturel est aussi l'occasion de souligner la solidarité des immigrés entre eux. Car ce développement communautaire n'implique aucun communautarisme ni repli identitaire, il s'apparente plutôt à une intervention en adéquation avec un public ciblé et présentant une certaine cohérence et des enjeux communs. Raison pour laquelle, très vite d'ailleurs, des jeunes immigrés d'autres origines mais partageant des conditions de vie similaires, rejoignent l'association. Les activités réunissent de la sorte de jeunes Marocains et surtout de jeunes Espagnols dont l'importance numérique devient telle qu'en 1979, Javier Leunda constitue une association de fait semblable au CASI-UO et qui continuera à collaborer étroitement avec lui : le Centre Espagnol de Formation et d'Action (CEFA). Malgré son travail communautaire destiné aux Italiens, l'association s'ouvre donc rapidement, attestant de cette manière un ancrage interculturel qui sera d'ailleurs reconnu comme tel par les pouvoirs publics¹⁸.

Le CASI-UO acquiert progressivement une reconnaissance officielle et multiplie alors les sources de financement propices à déployer son action. La mise en place de l'UO en 1971 se fait principalement grâce à des fonds obtenus du Consulat italien. Mais dès l'année suivante, l'association reçoit également un subside du Ministère belge de la Culture française¹⁹. Les activités qu'elle développe lui valent d'être rapidement subventionnée comme organisation d'éducation permanente²⁰. Elle obtient aussi ponctuellement l'aide de la Communauté Économique Européenne et de l'UNESCO. Au début des années '80, elle dispose d'une antenne à Namur et d'une dizaine d'implantations dans l'agglomération bruxelloise.

Force d'un plaidoyer

L'efficacité de l'action du CASI-UO doit beaucoup à la manière dont elle se décline. Sociologues de formation, les fondateurs de l'association souhaitent dès le départ dépasser la seule assistance caritative et adoptent une démarche réflexive complémentaire au terrain pour développer un plaidoyer politique en faveur des immigrés. Cette articulation de l'animation socio-culturelle et de l'analyse scientifique débouche sur une expertise probante de la situation dans laquelle se trouve l'immigration.

L'observation quotidienne de la réalité de l'immigration italienne à Bruxelles pousse les fondateurs du CASI-UO à en rechercher les causes afin d'intervenir sur le long terme. Ils en viennent vite à dénoncer la perception temporaire, tant par les autorités que par les immigrés eux-mêmes, du phénomène migratoire. Dans une demande de financement adressée en 1974 à la Commission des Communautés européennes, ils livrent une interprétation générale du phénomène migratoire et un état des lieux détaillé de son évolution récente à Anderlecht²¹. Dans un *Courrier hebdomadaire* du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (CRISP) publié deux ans plus tard, ils précisent leur analyse de la situation de l'immigration en

¹⁶Bruno DUCOLI, « Appartenir et prendre distance : de la communauté à la société », dans *Culture et démocratie. Au-delà de l'immigration. Actes du cycle de formation "Appartenances communautaires et sociales, démocratie et citoyenneté" (octobre 90 à mars 91)*, Bruxelles, Labor, 1992, p. 62.

¹⁷Voir CASI-UO, *La culture, c'est une arme. Une pratique d'école ouvrière en milieu immigré : le C.A.S.I.*, Bruxelles, 1975.

¹⁸Comme en témoigne par exemple « Le CASI-UO de Bruxelles » dans *Les adolescents migrants en crise d'intégration scolaire et sociale. Témoignages et expériences à propos de l'interculturalisme*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, 1981, pp. 127-131 (Cahiers JEB, 1/81).

¹⁹Bruno DUCOLI, Antonio MAZZIOTTI, Silvana PANCIERA et Roberto POZZO, *Emigrazione...*, op. cit., pp. 110-111.

²⁰Axel GRYSPEERDT et Serge POLLET, *Les organisations d'éducation permanente pour adultes*, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1977 (Cahier JEB 7/77), pp.88-92.

²¹Bruno DUCOLI, Antonio MAZZIOTTI, Silvana PANCIERA et Roberto POZZO, *Emigrazione...*, op. cit., pp. 1-33.

Belgique en relation avec le marché du travail²². Les auteurs y expliquent comment les flux migratoires sont le fruit de l'antagonisme entre développement capitaliste et mouvement ouvrier. C'est en fait le capitalisme international qui a recours à une main-d'œuvre immigrée mobile, docile et peu onéreuse, privée de droits politiques en plus de subir une ségrégation matérielle et culturelle, causes de la surexploitation. Leurs conclusions sont éloquentes : l'immigration en Belgique n'est pas conjoncturelle mais structurelle, elle n'est pas liée au plein emploi mais à la permanence de secteurs professionnels dont les travailleurs belges ne veulent plus²³. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène passager mais d'un phénomène durable qui doit par conséquent inciter à penser et travailler l'avenir des immigrés.

Conjointement à son engagement dans l'association, Silvana Panciera poursuit des recherches scientifiques sur l'immigration. Dans son mémoire de licence, en effet, elle se penche sur le rapport des familles immigrées italiennes à l'espace et à la ville²⁴. Devenue assistante à l'Université Catholique de Louvain, elle étudie la situation des travailleurs immigrés à travers un examen de leur inclusion dans le paysage urbain bruxellois²⁵. Par la suite, dans le cadre du Programme national de recherches en sciences sociales consacré à la marginalisation, elle aborde avec Javier Leunda le rôle de « l'action sociale » dans l'intégration des immigrés ; une action que les auteurs, à côté de celle des services sociaux, définissent d'emblée comme participative et revendicative²⁶. Cette définition n'est pas sans rappeler la démarche du CASI-UO et sans doute contribue-t-elle inversement à la préciser avec davantage d'acuité : la réalisation de cette étude coïncide avec l'époque où de « Centro di Animazione Sociale Italiano », l'association devient le « Centro di Azione Sociale Italiano », reflet d'une évolution dans la conception de la mission que s'assigne l'association.

Les militants du CASI-UO investissent aussi l'espace public à travers les Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés (CCCI) qui se créent dans l'agglomération bruxelloise au début des années 70 et auxquels Panciera consacre sa thèse de doctorat qu'elle présente en 1978 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris²⁷. Les dirigeants du CASI-UO siègent également dans d'autres organes de consultation mis en place par les pouvoirs publics. Tel par exemple le Comité de liaison des centres de formation immigrée organisé par la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles entre 1974 et 1981 et regroupant une cinquantaine d'associations travaillant avec l'immigration. Parmi ses activités, ce Comité présidé par Panciera contribue à informer le grand public sur différents thèmes en publiant une série de 8 livrets intitulée *Lire l'immigration* dans la rédaction desquels les militants du CASI-UO occupent une place prépondérante, Ducoli y faisant figure de directeur de publication²⁸.

²²Silvana PANCIERA et Bruno DUCOLI, « Immigration et marché du travail en Belgique : fonctions structurelles et fluctuations quantitatives de l'immigration en Belgique – période 1945-1975 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1976, n° 709-710.

²³Des conclusions également mises en exergue à la même époque par Albert MARTENS, *Les immigrés : flux et reflux d'une main d'œuvre d'appoint*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, 1976.

²⁴Silvana PANCIERA, *La ville et l'immigration : étude sociologique de l'espace chez un groupe de familles italiennes immigrées*, Louvain-la-Neuve, UCL, Facultés de sciences économiques, sociales et politiques, 1973.

²⁵Silvana PANCIERA et M. PLEVOETS-QUIVY (sous la responsabilité scientifique du professeur J. Delcourt), *Les travailleurs immigrés dans l'agglomération bruxelloise : éléments de réflexion pour l'aménagement urbain*, [s.l.], Institut des sciences du travail de l'Université Catholique de Louvain, 1976.

²⁶Xavier LEUNDA et Silvana PANCIERA (sous la direction du professeur A. Hannequart), *L'action sociale et l'intégration des immigrés : rapport scientifique*, Bruxelles, Services du Premier Ministre, Programmation de la Politique scientifique, 1978, Partie I, p. I.14 : « L'action sociale peut consister dans la formation de groupes en vue d'exercer une influence sur celles-ci [les institutions sociales]. Ces groupes peuvent demander la transformation de certaines institutions, éclairer les membres de la société sur leurs droits, les faire s'exprimer comme groupe de pression de manière à en renforcer le poids social. C'est ici le domaine plus général de l'action participative et revendicative. »

²⁷Silvana PANCIERA, *Immigration, force sociale, mouvement politique. Les Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés en Belgique*, Paris, EHESS, Centre d'étude des mouvements sociaux, 1978 dont une synthèse est ensuite publiée dans Silvana PANCIERA, « Les conseils consultatifs communaux des immigrés », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1982, n° 963.

²⁸*Marché du travail et immigration* par Bruno DUCOLI et Loredana MARCHI, *Crise et immigration et Politique d'immigration* par Bruno DUCOLI et Antonio MAZZIOTTI, *Immigration et syndicats nationaux* par M. DI MARTINO et

Proche de nombreuses petites associations immigrées, le CASI-UO entretient également d'étroites relations avec le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) autant qu'avec la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB), ses actions trouvent autant d'écho dans le quotidien démocrate-chrétien *La Cité* que dans le *Drapeau Rouge*, organe du parti communiste de Belgique. De même, l'association travaille parfois de concert avec des organisations italiennes de tous bords transplantées en Belgique pour encadrer les immigrés italiens comme par exemple l'Associazione Cristiana Lavoratori Italiani (ACLI) ou encore la Confederazione Generale Italiana Lavoro (CGIL). Le point de rencontre de ces divers organismes réside dans la prise en charge des populations immigrées. Alliant leurs forces pour lutter contre l'exclusion sociale, ils développent un plaidoyer commun pour la prise en compte par les pouvoirs publics des problèmes rencontrés par l'immigration.

Constituant des groupes de pression, ces structures se mobilisent de la sorte en faveur des droits politiques des étrangers vivant en Belgique. En 1977, le CASI-UO organise à l'Université Libre de Bruxelles un colloque intitulé « Qui a peur du vote immigré ? » en collaboration avec le Centre de Culture Populaire Italien (CCPI) et au cours duquel interviennent des juristes et des représentants de la FGTB et du MOC²⁹. La même année, l'association rejoint « Objectif 82 », un organe de coordination regroupant une septantaine d'associations belges et immigrées. Au moyen de débats, de pétitions et de manifestations, le droit de vote des immigrés aux élections communales de 1982 est revendiqué³⁰. Est également réclamée l'adoption d'une loi réprimant le racisme. Si l'obtention du droit de vote ne se concrétise pas encore, la Loi « Moureaux » de 1981 atteste l'efficacité de leur action et un début de prise en considération par le monde politique des doléances exprimées par le milieu associatif en faveur des immigrés.

L'approche interculturelle

Sur base de l'expérience du CASI-UO et à l'instar de nombreux militants, Bruno Ducoli prône depuis un temps déjà la création d'un centre de deuxième ligne afin de mieux prendre en charge l'encadrement des populations d'origine étrangère. La naissance du Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles (CSCIB), en 1981, répond d'autant plus à cette attente que la tendance générale à l'époque est de considérer l'immigration comme un problème et au renforcement de la xénophobie dans un contexte de récession économique³¹.

Issu de la pression du milieu associatif et syndical sur les autorités politiques qui finalement se rangent ses côtés, le CSCIB est créé pour « améliorer l'accueil et l'insertion sociale harmonieuse des immigrés, sans distinction d'opinions philosophiques ou politiques, de religion, de races, de cultures et de nationalités »³². Cette association d'émanation mixte est en quelque sorte le résultat du plaidoyer pour la prise en considération par les pouvoirs publics du caractère structurel de l'immigration. Ce projet bénéficie aussi de l'appui de Thérèse Mangot, chargée de mission à l'Éducation Permanente de la Communauté française, qui y voit une occasion pour « l'abolition des discriminations et des inégalités de toutes sortes qui marginalisent les populations issues de l'immigration »³³. En tant que Centre ressource, sa vocation est de fait envisagée

Bruno DUCOLI, *Les luttes des travailleurs immigrés* par Claude CASTIAU et Bruno DUCOLI, *La femme immigrée* par un collectif d'associations, *Les droits politiques* par Alain DE WASSEIGE et Silvana PANCIERA et enfin *École et immigration* par Alain DE WASSEIGE et Bruno DUCOLI.

²⁹Archives du CASI-UO, Compte-rendu dactylographié : *Qui a peur du vote immigré ? C.A.S.I.-U.O., U.L.B., 5 mars 1977.*

³⁰Voir à ce sujet Silvana PANCIERA, « Le droit de vote des immigrés : enjeux passésistes ou de classe ? », *La Revue Nouvelle*, septembre 1980, pp. 230-237.

³¹Ce que dénoncent évidemment les militants du CASI-UO : Silvana PANCIERA et Bruno DUCOLI, « Crise et immigration en Belgique », *Contradictions*, n° 9, 1976, pp. 109-128.

³²Associations sans but lucratif, Annexe au *Moniteur belge*, 27/11/1980, n° 1253980. Le CSCIB ne débutera ses activités qu'en 1981.

³³Thérèse MANGOT, « A la croisée des chemins et de temps », *Agenda Interculturel*, décembre 2001-janvier 2002, n° 199-200, p. 4.

« non seulement sous l'angle des problèmes à résoudre, mais surtout des potentialités, des ressources et des spécificités à faire valoir », une manière de permettre un dialogue entre Belges et immigrés³⁴.

Le CSCIB reprend les activités d'information du Comité de liaison pour la formation des travailleurs immigrés et, outre le soutien aux organisations immigrées et la diffusion culturelle, l'idée d'organiser des formations germe dès le départ. Bien que financé par les Ministères des Affaires sociales et de la Culture de la Communauté française et par la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles, le CSCIB ne voit pas ses missions définies dans un décret, une caractéristique qui lui laisse une certaine marge de manœuvre. C'est de cette manière qu'en 1983, en marge de leur soutien, il conçoit une formation destinée à former des personnes issues de l'immigration à devenir des « cadres » associatifs financée comme expérience pilote par la Commission européenne avant d'être prise en charge par la Communauté française en tant que formation professionnelle. Ces cadres sont définis comme des agents de développement ou encore des « multiplicateurs sociaux »³⁵.

L'apparement du CSCIB au CASI-UO se reflète aussi sur le plan des personnes qui composent les deux associations – Silvana Panciera et Javier Leunda font partie des fondateurs du CSCIB, la première incorporant son Conseil d'administration et le second son équipe d'animateurs, tandis que Bruno Ducoli en devient le directeur – mais donc aussi au niveau de l'action déployée tant en matière de travail sur la culture que de formation de cadres, si ce n'est que cette action n'est plus centrée sur l'immigration italienne mais sur toutes les populations immigrées, qu'elle ne suit plus une approche communautaire mais interculturelle.

En 1983, le Ministère belge de l'Éducation lui confie la réalisation d'une expérience-pilote d'éducation interculturelle destinée aux enseignants financée par la Commission européenne³⁶. C'est à ce moment qu'a lieu la rencontre déterminante avec Margalit Cohen-Emerique, une psychosociologue française qui pose comme point de départ de la méthodologie de la communication interculturelle une démarche de « décentration », c'est-à-dire d'un examen réflexif et critique de son propre cadre de référence culturelle. L'idée est que la connaissance de la culture de l'« autre » ne suffit pas mais qu'il convient de s'interroger sur son propre cadre de référence culturelle, les préjugés et stéréotypes qui déterminent la perception du monde et des autres. En somme, le développement de compétences interculturelles est considéré comme « une alternative aux représentations qui activent le racisme, l'exclusion, la xénophobie, la peur ou le rejet de certaines formes de diversité et les replis identitaires »³⁷. Et Ducoli aura apporté une contribution décisive dans les démarches pédagogiques de ce travail³⁸.

En 1991, le CSCIB se renomme d'ailleurs « Centre Bruxellois d'Action Interculturelle » (CBAI). Prôné par son directeur Bruno Ducoli, ce changement de nom est la traduction d'une évolution : le terme immigré est de fait de moins en moins significatif dans la mesure où la plupart des étrangers présents en Belgique y sont nés. Il illustre aussi la volonté de l'association de développer une approche interculturelle de son travail et de déployer une action entre les diverses populations de Bruxelles. En fait, le concept d'« action interculturelle » exprime à la fois un objectif sociétal et un procédé pédagogique³⁹. Au niveau sociétal, il

³⁴Christine KULAKOWSKI, « Le projet du Centre bruxellois d'action interculturelle et les politiques publiques », *Pyramides*, 2002, n° 6, p. 207.

³⁵Christine KULAKOWSKI, Javier LEUNDA, André STENGELE et Abdellatif EL ACHY, *Rapport définitif sur l'expérience pilote « Organisation d'un cours pour apprendre à des jeunes immigrés à former des jeunes immigrés nés en Belgique ou ayant reçu toute leur instruction en Belgique » (1983-1985)*, CSCIB, décembre 1985, p. 14. Voir également Javier LEUNDA, *Itinéraires pour un projet : formation d'animateurs agents de développement culturel et social en milieu multiculturel*, Bruxelles, CSCIB, 1989.

³⁶Christine KULAKOWSKI, « Le projet... », *op. cit.*, p. 210.

³⁷Marc ANDRÉ, « Vivre ensemble, selon Cohen-Emerique », *Agenda Interculturel*, juin 2011, n° 294 : <http://www.cbai.be/revuearticle/622/>.

³⁸Bruno VINIKAS, « Le CBAI, c'est pas de la tarte... c'est du gâteau ! », *Agenda Interculturel*, nov.-déc. 2006, n° 247-248, p. 9.

³⁹*Ibidem*.

participe de l'officialisation de la politique d'intégration mise en place en Région bruxelloise et dont les modalités doivent impliquer une réciprocité des relations c'est-à-dire des liens interculturels⁴⁰. Au niveau pédagogique, il est la rencontre et la confrontation transformatrice. L'association s'appuie sur la proposition de définition de la pédagogue française Martine Abdallah-Pretceille selon laquelle l'interculturel est une « relation entre deux personnes porteuses de culture, dans un contexte à redéfinir à chaque fois »⁴¹. En résumé, l'interculturalité est une approche qui « suppose un travail sur les mentalités et les représentations de tou(te)s »⁴².

L'approche interculturelle imprègne en réalité toutes les structures dans lesquelles Ducoli s'investit. Outre le CBAI, le Centre d'Orientation et de Formation aux Technologies Nouvelles (COFTeN) développé par les militants du CASI durant les années 80 en réponse au chômage des jeunes sans qualification se veut lui aussi un espace où se pratique le dialogue interculturel car ce dernier permet de faire de la différence une richesse qui nourrit le projet collectif des jeunes qui « forment par la suite les "cadres" des réseaux de solidarité externes qui permettent au COFTeN de motiver les nouveaux inscrits »⁴³. Quant au CASI-UO, si au fil des années il « s'est enrichi de la collaboration avec d'autres communautés, immigrées ou non », au début des années 90, son ambition est de faire profiter la construction européenne de « l'expérience interculturelle de la communauté italienne de Belgique »⁴⁴.

Assise d'une expertise

En tant que directeur du CSCIB, professionnel et spécialiste de l'immigration, Ducoli est appelé à intégrer d'autres organes de consultation puis de concertation mis en place par les pouvoirs publics en matière d'immigration et au sein desquels il s'attache également à diffuser ses idées sur l'amélioration de la gestion du fait immigré dans le monde politique.

Il imprime de la sorte sa marque dans les positions du « Conseil Consultatif des Immigrés auprès de la Communauté Française » (CCICF) dont il assume la vice-présidence dès sa mise en place en 1981⁴⁵. Interface entre les autorités, les partenaires sociaux, et – nouveauté – les associations, cette instance est chargée « d'étudier et d'émettre des avis (...) sur les problèmes sociaux, culturels, juridiques, économiques et administratifs, posés par l'accueil des immigrés et de leur famille » en vue d'assurer une cohérence des initiatives en la matière⁴⁶. Les axes de travail du CCICF s'inscrivent dans la lignée de l'action associative menée par le CASI-UO et le CSCIB puisqu'ils ont pour objet l'insertion sociale et la prise en compte des identités culturelles. Du reste, l'ascendance qu'y exerce Ducoli se reflète dans la diffusion d'un certain nombre d'idées relevant de la conception structurelle de l'immigration.

Ainsi, son soutien à la vie associative immigrée vise prioritairement à encourager les initiatives de formation de « cadres issus de l'immigration ». De plus, il plaide auprès de l'Éducation Nationale pour le

⁴⁰Christine KULAKOWSKI, « Le projet... », *op. cit.*, p. 218.

⁴¹Christine KULAKOWSKI, « On n'a pas fini d'exister », *Agenda Interculturel*, nov.-déc. 2006, n° 247-248, p. 2.

⁴²Christine KULAKOWSKI, « Au-delà des recommandations, comment mener à bien des projets interculturels ? » dans *Interculturalité : à la croisée des diversités. Journée d'étude du CIEP, Louvain-la-Neuve, 25 février 2011, Bruxelles, 2011*, p. 16 (Cahiers du CIEP n° 10)

⁴³Pascale JAMOULLE, *Du culturel à l'interculturel. Réflexions sur le développement du dialogue interculturel au sein de groupes pluriethniques en apprentissage*, CASI-UO - COFTeN, Bruxelles, 1991, p. 39.

⁴⁴Archives du CASI-UO, Dépliant de présentation de l'association : *CASI-UO. Un lieu et des liens, une pensée et des perspectives, une pratique et des réalisations*, [1990].

⁴⁵Arrêté royal du 7 décembre 1979 portant création d'un Conseil consultatif des Immigrés auprès de la Communauté française modifié par l'arrêté royal du 3 avril 1981, *Moniteur belge*, 5 mai 1981.

⁴⁶La nouveauté introduite dans la composition de ce Conseil, par rapport au Conseil consultatif de l'Immigration dépendant du Ministère de l'Emploi et du Travail (1965-1984), est en effet qu'il compte des membres des organisations d'immigrés et des associations belgo-immigrées : voir Pierre BLAISE et Albert MARTENS, « Des immigrés à intégrer. Choix politiques et modalités institutionnelles », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1992, n° 1358-1359, p. 31.

développement d'une pédagogie « interculturelle ». Enfin, le changement de dénomination de cet organe qui en 1986 devient le « Conseil Consultatif des Populations d'Origine Étrangère » (CCPOE), dont la mission concerne à présent les « problèmes rencontrés par les populations immigrées ou d'origine étrangère ainsi que ceux posés par la cohabitation », témoigne encore d'une progression dans la prise en compte de l'implantation définitive des immigrés dont les descendants n'ont plus d'étranger que leurs origines⁴⁷. C'est durant cette période par ailleurs que l'idée d'intégration des immigrés prend peu à peu le pas sur celle d'accueil⁴⁸. Mais bien que publique, cette institution souffre d'un manque d'écoute et de soutien de la part des pouvoirs interpellés. Un décalage s'observe entre la réflexion menée par les associations immigrées et la volonté des autorités de mettre en œuvre des politiques publiques sur ces questions.

Les avis du CCPOE trouveront en définitive audience par le truchement d'une institution fédérale. La montée des partis d'extrême-droite et du discours sécuritaire lors des élections communales de 1988 incite le gouvernement fédéral à mettre en place en 1989 et pour une période de quatre ans un « Commissariat Royal à la Politique des Immigrés » (CRPI) chargé de formuler aux diverses entités fédérées des mesures concrètes concernant la politique à mener sur la problématique de l'immigration⁴⁹. Or son commissaire-adjoint n'est autre que Bruno Vinikas qui exerçait la fonction de vice-commissaire au sein du CCPOE conjointement avec Bruno Ducoli. Le travail de ce Conseil, « véritable laboratoire de constats et de propositions », à l'inverse de la faible écoute dont il bénéficie de la part des pouvoirs publics, alimente directement la réflexion du Commissariat : le caractère structurel de l'immigration, la nécessaire reconnaissance des identités culturelles et l'importance de l'insertion sociale et, dans cette perspective, la formation pour les associations, de cadres issus de l'immigration sans cesse mis en avant par Ducoli depuis la création du CASI-UO, seront enfin pris en compte dans la définition d'une politique d'intégration au niveau national⁵⁰. Malgré l'ambiguïté de la première « définition officielle de l'intégration » par le CRPI⁵¹ – basée sur le respect de « principes sociaux fondamentaux » considérés comme acceptés implicitement par la majorité autochtone mais difficilement imposables aux minorités allochtones dans la mesure où ils figurent pas dans la législation⁵² – la formation de cadres issus de l'immigration pour les associations trouvera enfin une assise au niveau national⁵³.

Du pareil au même ?

Cette formation de cadres dans les rangs de l'immigration n'aurait jamais pu devenir emblématique de l'insertion des populations étrangères dans la société belge sans la prise en considération par les autorités belges du caractère structurel de l'immigration. Toutefois, le relais politique dont a progressivement bénéficié le plaidoyer et l'expertise de militants comme ceux du CASI-UO et du CSCIB/CBAI n'aurait sans

⁴⁷Arrêté de l'Exécutif du 9 octobre 1986 instituant un Conseil consultatif pour les populations d'origine étrangère de la Communauté française, *Moniteur belge*, 10 janvier 1987. Marco MARTINIELLO, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée. L'exemple d'une communauté ethnique en Belgique*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1992, pp. 250-251 et 253, insiste sur cet aspect lorsqu'il traite du rôle au sein du CCPOE d'un « leader italien influent » de la catégorie « importé » travaillant à la « formation de cadres de l'immigration ». Si son nom n'est pas cité, l'on peut aisément conjecturer que c'est bien Bruno Ducoli qui est la personne interrogée n° 44 (Voir également l'annexe 4, page 317 de cet ouvrage).

⁴⁸Françoise DE MOFFARTS, Patricia GÉRIMONT et Thérèse MANGOT, *Traces et mémoire du Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Étrangère*, Bruxelles, 1994, p. 2 (Cahiers DAJEP, n° 21).

⁴⁹CRPI, *Dessins d'égalité. Rapport final*, Bruxelles, Inbel, février 1993, p. 9.

⁵⁰Bruno VINIKAS, « Des rapports et des politiques », *Agenda Interculturel*, décembre 2010, n° 288, p. 11 qui souligne combien « les réflexions menées dans ce Conseil consultatif ont ultérieurement inspiré le Commissariat royal. » CRPI, *L'intégration : une politique de longue haleine*, Volume II : *Philosophies, politiques et opinions*, Bruxelles, Inbel, novembre 1989, pp. 70 et 72.

⁵¹Christine KULAKOWSKI, « Une politique d'intégration ? », *Politique*, n° HS1, janvier 2005, p. 20. Voir à ce sujet CRPI, *Dessins d'égalité...*, *op. cit.*, pp. 51 et suiv.

⁵²Bruno VINIKAS, « Des rapports... », *op. cit.*, p. 12.

⁵³CRPI, *Dessins d'égalité...*, *op. cit.*, p. 154.

doute pas été tel si la récession économique et le racisme ne s'étaient, eux aussi, durablement installés, imposant l'urgence d'une intervention et annonçant de nouveaux défis.

Au départ du constat, dans les années 70, que travailler dans un pays ne suffit pas pour s'y intégrer ou y être intégré, une association comme le CASI-UO s'est constituée dans la perspective de créer des points de rencontre entre une population d'immigrés réunie par des affinités culturelles d'une part et la culture belge d'autre part : c'est en cela que, même si son action socio-culturelle se définissait comme communautaire, elle a dès le début revêtu une dimension interculturelle dans la mesure où jamais elle ne s'est voulue communautariste. Car si comme le pense Ducoli, « la culture est en même temps un héritage et un chantier, [et] il faut les deux pour faire une culture vivante »⁵⁴, les immigrés devaient travailler l'entre-deux pour pouvoir s'intégrer tout en cultivant leur différence. La naissance du CSCIB/CBAI a ensuite assuré une extension à l'échelle régionale et un prolongement à ce travail de conscientisation et de recomposition d'une identité plurielle entrepris au sein du CASI-UO. Et c'est à cette fin que des cadres immigrés devaient être formés. Pourtant, avec l'aggravation de la crise et l'augmentation du chômage dans les années 80, la promotion de l'intégration par le travail sera de plus en plus privilégiée, laissant peu à peu de côté l'action culturelle qui avait permis cette intégration au profit de l'insertion professionnelle.

Reste que de nos jours, dans le cadre de ce que l'on appelle désormais la « gestion de la diversité », s'opposent généralement deux conceptions : le multiculturalisme et l'universalisme. La première, au nom du respect des particularismes culturels, mène les différentes communautés vivre repliées sur elles-mêmes. La deuxième, au nom du respect de la neutralité, tend à gommer les spécificités culturelles et à nier les rapports de domination. Entre ces deux extrêmes, les propositions de l'interculturalité font du dialogue entre les différences culturelles le lieu d'une réflexion pour penser la complexité du monde et un espace de créativité œuvrant au « vivre ensemble ». Le chantier mené par le CASI-UO et le CSCIB/CBAI ne résonnerait-il pas alors comme une invitation à déplacer la question de l'intégration ?

⁵⁴ Intervention de Bruno Ducoli dans Drossia BOURAS (coord.), *Immigration, diversité culturelle et démocratie...*, op. cit., p. 115.